

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : M.L

Réf : 2030247TRAN10122



BAYER SAS
service homologation
16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR
CP310
69337 LYON CEDEX 09

Paris, le

29 OCT. 2010

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande de transfert entre sociétés d'une préparation déjà autorisée, concernant le produit :

N° Intrant : 2030247 - GECKO

AMM n° 2030247

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale
de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de
la protection des végétaux,

Robert TESSIER

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2030247 Nom commercial : GECKO

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2030247

Type commercial : Revente

Composition : Sulcotrione 300 G/L

Vu l'avis de l'Anses du 19 Mai 2010

Le transfert de la décision d'autorisation de mise sur le marché de la préparation GECKO détenue par BAYER CROPSCIENCE France vers BAYER SAS est autorisé

Dénominations commerciales

GECKO,

Firme détentrice

BAYER S.A.S.

Ancienne firme :
BAYER CROPSCIENCE S.A.S.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation de la Directrice générale de l'alimentation, l'ICPEF, Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

29 OCT. 2010



Robert TESSIER